

The Twelfth Tai Situpa

Je soussigné Tai Situpa agissant comme l'un des principaux dirigeants de la Tradition Bouddhiste Tibétaine Kagyupa, jouissant de la pleine autorité sur les membres de cette école, et particulièrement sur ses communautés Dachang fondées par Kyapjé Kalu Rinpotché dont le siège international est le monastère de Sonada (District West Bengal, Inde), décide de désigner:

le vénérable Lama Denis Teundroup,

domicilié à Karma Ling, Hameau de St Hugon, 73110 Arvillard;

comme représentant qualifié, en France Métropolitaine, de l'école Kagyupa ci-dessus mentionnée, et en conséquence de lui conférer tous pouvoirs en vue de, pour moi et en mon nom, et en ce qui concerne cette école:

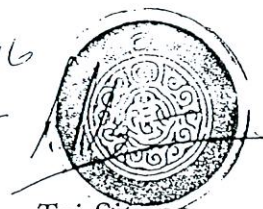
* approuver les statuts des congrégations pouvant exister en France et relevant de mon autorité, en application de l'article 4 de l'arrêté du 1er Juillet 1901, relatif à l'application de l'article 13 de la loi du 1er Juillet 1901,

* établir la déclaration relative aux dites congrégations prévues à l'article 20 du décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association.

PHOTOCOPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL
LA ROCHETTE
LE 11 DECEMBRE 1992

Fait à *SHERABLING*

Le *16 OCTOBRE '92*



Tai Situpa



SHERAB LING

INSTITUTE OF BUDDHIST STUDIES

P.O BHATTU DISTRICT KANGRA HIMACHAL PRADESH 176-125 INDIA